

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue Militaire Suisse |
| Herausgeber: | Association de la Revue Militaire Suisse |
| Band: | 144 (1999) |
| Heft: | 5 |
| Artikel: | Vers l'Armée suisse XXI et son plan directeur... : Le point de vue d'un homme politique |
| Autor: | Rochat, Eric |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-348693 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vers l'Armée suisse XXI et son plan directeur...

Le point de vue d'un homme politique

Quel peut être le point de vue du politique sur le message et le plan directeur de l'Armée suisse XXI, l'opportunité d'un système de défense et l'évolution de la situation en Europe? Le sujet apparaît vaste: il englobe la position de la Suisse en Europe, des organisations atlantiques et onusiennes, le principe de neutralité si cher au cœur de nos compatriotes, les grandes manœuvres structurelles d'armée XXI et les conclusions constructives du Rapport Brunner. Le rapport de politique de sécurité 2000 paraîtra en juin 1999. Le sujet s'inscrit par ailleurs dans un contexte budgétaire commun aux pays industrialisés où les dépenses consacrées à l'armée relèvent, depuis quelques années, de la tactique du jambon fumé, ce morceau de viande noire suspendu à la cave, dans lequel chacun taille une fine tranche lorsqu'il a une petite faim¹...

■ Conseiller aux Etats Eric Rochat

Comme tous les pays occidentaux, la Suisse passe par une profonde remise en question de sa politique de sécurité. Neutre, hier encore, entre deux blocs susceptibles de s'affronter militairement, elle est aujourd'hui, qu'elle le veuille ou non, une pièce du système de sécurité européen. Ses programmes d'instruction militaire, ses plans d'intervention et l'orientation de ses systèmes de défense sont devenus caduques, peu après l'accession à la démocratie des anciens pays du bloc soviétique. Si elle est en bonne compagnie avec l'OTAN, auquel cinq ans furent nécessaires pour trouver la voie du rapprochement avec de nouveaux pays, elle s'interroge encore sur l'avenir de son armée, alors que les généraux russes ont leurs aises au quartier général de Mons, que la

Pologne, la Hongrie et la Tchéquie vont intégrer l'OTAN en un temps record, qu'une seconde volée de candidats sera présente en 2001 ou 2002. Concrètement, il aura fallu moins de temps que n'en exige la conception d'une Fête des Vignerons pour que les membres de l'Union de l'Europe occidentale apprennent à louer le ventre des gros *Antonov* ukrainiens pour projeter leurs troupes d'intervention et leur matériel lourd!

La Suisse, une pièce du système de sécurité en Europe

Coutumières de l'«Alleingang» politique et militaire, la Suisse et son armée ont été déboussolées par cette rapide évolution. Non seulement l'ennemi n'a plus ni visage ni provenance, mais les amis traditionnels – ceux aux côtés desquels nous

nous serions immédiatement rangés en cas d'attaque du Pacte de Varsovie – ont désormais d'autres préoccupations et nous prêtent moins d'attention. C'est donc plus seuls qu'avant que nous nous posons la question: quelle défense, contre quel ennemi, avec quels moyens, quelle armée et quels alliés?

Nous ne pouvons minimiser le rôle joué par l'armée dans la vie du pays, ni le soutien majoritaire et permanent dont elle bénéficie aujourd'hui encore. Au-delà de la défense, elle joue en effet un rôle économique et social; elle valorise l'individu et lui offre expérience et carrière que le civil parfois lui refuse. Elle est facteur d'intégration et de péréquation entre régions. Quoi qu'il en soit, il nous faut redéfinir clairement ses missions et ses champs d'intervention; il nous faut aujourd'hui démontrer son utilité potentielle.

¹Il s'agit d'une version condensée de l'exposé présenté le 24 janvier 1999 à l'état-major du corps d'armée de campagne 1, à l'occasion de sa journée annuelle d'information.

Notre pays est une pièce du système de sécurité européen et on commence à s'en rendre compte. La Suisse participe à l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe, au Partenariat pour la paix, au Conseil de partenariat euro-atlantique; elle a un statut d'observateur à l'Assemblée de l'Atlantique Nord... Comme membre de l'OSCE, elle intervient en Bosnie où elle met à disposition soixante Bérets jaunes, en Croatie où elle remplace l'ONU depuis janvier 98, tentant d'apporter réconciliation et respect des droits de l'homme, de garantir le retour des réfugiés des deux bords. Elle exerce une médiation en Moldova pour assurer le retrait des troupes russes; ses délégués sont présents en Tchétchénie, en Géorgie, au Tadjikistan et même en Biélorussie, où l'OSCE tente de ramener le pays sur la voie d'une démocratie dont il s'écarte.

Le Partenariat pour la paix, qui regroupe plus de quarante pays, permet aux pays candidats à l'adhésion à l'OTAN d'adapter leurs structures et leurs équipements aux exigences de l'alliance. Pour les nations non candidates, le Partenariat est une précieuse occasion d'échange de compétences, de participation à des exercices communs, entre autres dans le domaine du sauvetage. La Suisse propose des activités touchant au contrôle démocratique des forces armées, à la formation en droit international humanitaire. Elle organise des cours de formation d'observateurs militaires, crée des centres de compétences en politique de sécurité et en logistique



1997: Bersaglieri italien (reconnaissable aux plumes noires sur le casque) en Albanie. Une opération de maintien de la paix en Bosnie ou en Albanie peut faire baisser le nombre de demandeurs d'asile en Suisse.

de maintien de la paix. Elle met à disposition les compétences internationales du laboratoire AC de l'armée.

Non contraignant, vu la possibilité de se retirer sur simple demande et de définir librement le catalogue des offres et des activités, le Partenariat pour la paix est taillé sur mesure pour notre pays. Il n'en reste pas moins que les activités que nous proposons sont souvent trop théoriques; nous renonçons à participer à des exercices plurinationaux, dans le domaine du sauvetage où notre compétence est indiscutée, bien que notre interopérabilité reste faible.

Signé à Sintra le 30 mai 1997, le Conseil de partenariat euro-atlantique permet d'étendre les activités essentiellement non combattantes du Partenariat pour la paix à l'ensemble des exercices, opérations et travaux de planification qui ne relèvent

pas de l'article 5 du traité de Washington. Cet article constraint tous les Etats membres à se mobiliser militairement pour défendre un autre Etat membre en danger, ce qui crée l'incompatibilité entre le maintien de la neutralité suisse et une éventuelle adhésion à l'OTAN.

L'objectif principal du Conseil de partenariat euro-atlantique est de bâtir autour de l'Alliance atlantique une culture de la sécurité, sans pour autant entrer en concurrence avec l'OSCE. Comme dans le Partenariat pour la paix, chaque Etat décide de l'intensité de son engagement sur le terrain ou au niveau diplomatique. L'objectif est également de permettre aux pays candidats à l'OTAN, qui n'ont pas été retenus dans la première vague, d'accélérer leur intégration et leur mise en conformité avec des exigences qu'ils auront à remplir plus tard.

Quelle armée, quelle défense ?

Et la Suisse dans tout cela ? Sa conception de défense ? Son armée ? Le réseau sécuritaire européen, le filet protecteur de l'OTAN, sans autre faille que l'hésitante Autriche, nous garantissent une sécurité militaire quasi totale.

Notre non-appartenance aux organisations sécuritaires et notre engagement trop prudent dans les actions communes semblent paralyser notre réflexion et notre sens critique. A défaut d'être partenaires, nous adoptons des positions désuètes. Nous sous-estimons les efforts entrepris par les pays voisins pour maintenir paix et stabilité, pour préserver les valeurs qui sont les nôtres. Nous entretenons ainsi le mythe d'une Suisse égoïste à laquelle l'Europe présentera, tôt ou tard, la facture de son engagement. Nous avons appris dans un autre contexte les pressions que des créanciers, réels ou supposés, peuvent exercer sur notre pays et connaissons désormais les montants qu'ils sont en droit d'exiger.

Les forces armées ennemis ne sont plus le danger principal qui menace les nations. Le terrorisme, la drogue, l'immigration illégale, la guerre informatique comptent tout autant. L'Italie brûle du gaz algérien; la Syrie et la Turquie se battent pour le contrôle d'une eau de plus en plus rare; le canal de Suez est à la merci de tous les intégrismes.

Si la neutralité helvétique conserve quelques atouts, grâce à l'aura dont elle habille nos représentants dans des régions à risques, il n'y a plus de neutralité, soyons clairs, face au terrorisme, à l'argent sale ou au crime organisé. Il n'y a pas de neutralité face à la faim et à l'arme chimique; il n'y a pas de neutralité environnementale. Nous avons passé d'un monde bipolaire à un monde en réseau, d'un monde des puissances à un monde des problèmes. «Neutres ? mais contre qui ?» nous taquinent nos collègues européens. «Neutres mais pour qui ?» doit être désormais notre interrogation.

C'est dans cet esprit que le Conseil fédéral et le chef du Département de la défense, de la protection de la population et des sports ont mis sur pied la Commission Brunner. C'est dans cet esprit aussi que son Rapport émet des recommandations saluées très largement

en procédure de consultation. C'est dans cet esprit que devrait être rédigé le rapport de politique de sécurité, prônant l'ouverture, le pragmatisme et la collaboration.

Question de gros sou

Nos budgets militaires vont encore souffrir dans leur crédibilité, parce que nous ne pouvons bénéficier des possibilités de rationalisation qu'offrent les collaborations internationales. Ils souffrent déjà de la difficulté dans laquelle se trouvent les parlementaires de définir le rapport coût-efficacité de notre armée, que cela soit à propos de la modernisation d'obusiers blindés ou de l'achat d'un système de surveillance aérien. Si le premier crédit a été difficile à obtenir (qui croit encore à un déferlement de blindés dans les plaines du Loup?), le second a emporté l'adhésion, à cause de son utilité civile majeure.



Ex-Yougoslavie, un convoi du CICR se rend de Split à Zenica.

Lorsque chacun réalisera que l'intervention de l'OTAN en Bosnie a réduit drastiquement les demandes d'asile en Suisse de ressortissants de cette région, nous serons plus nombreux à accepter les frais élevés qu'impliquent l'envoi de troupes et de matériel dans cette région, à l'exception de quelques idéologues pacifistes qui s'opposent par principe à toute action susceptible d'améliorer l'image de l'armée. Ils ne sont pas majoritaires, Dieu merci !

La question demeure pourtant posée : trouverons-nous les fonds nécessaires au développement de propositions originales et de nouvelles missions ? Trouverons-nous les personnalités pour leur donner consistance et réalité ? Plus concrètement, accepterons-nous de renforcer la proportion entre les instructeurs et les gens à instruire pour maintenir crédible nos compétences ?

La situation financière critique du budget fédéral et les décisions récentes de la Table Ronde ont lieu de nous inquiéter, même si le budget global sur trois ans, pour l'armée, est un espoir en termes de gestion. Si le Département militaire a consenti plus de 9 milliards d'économies en 9 ans, l'effort demandé dans ce cadre va priver l'armée de 1,1 milliard de francs supplémentaires d'ici 2001.

Dans le sillage du Rapport Brunner

Le rapport de sécurité 2000 est en gestation. Il serait téméraire d'en imaginer le contenu ! Suite au rapport Brunner, aux déclarations fermes du conseil-

ler fédéral Ogi et du commandant de corps Scherrer, chef de l'Etat-major général, nous pouvons dessiner quelques lignes de force qui nous semblent à la fois inéluctables et souhaitables.

Le Rapport Brunner a relevé combien notre armée est bien préparée pour l'improbable, combien son interopérabilité est insuffisante avec les armées des pays environnants. Il a mis en évidence des déficits d'instruction, d'information et de logistique (il suffit de penser à notre incapacité à rapatrier nos nationaux depuis des pays en guerre!). Il a regretté l'absence d'une analyse intégrée des informations à disposition des départements au niveau fédéral. Après la parution du Rapport, la consultation, très large, a fourni autant si ce n'est plus de renseignements utiles.

Quelques principes tout d'abord : «La sécurité, c'est la coopération», «La neutralité est un moyen», «La solidarité se vit sur le terrain», «Droits de l'homme et démocratie sont des objets de défense générale», «Les nouvelles menaces se combattent à l'extérieur du pays». Un engagement international soutenu est largement salué, même si – paradoxe ! – 80 % des personnes souhaitent simultanément le maintien de la neutralité et l'intégration progressive aux organismes sécuritaires de l'Union européenne. Oui aussi à un corps de solidarité armé, capable d'intervenir en-dehors du pays en coopération avec des troupes d'autres pays. Autres réactions claires : non à l'OTAN, non au corps d'intervention à l'inté-

rieur de la Confédération, non au statu quo !

Nous sommes heureux de percevoir une nette volonté de maintenir l'armée de milice et l'obligation de servir, pondérée par l'acceptation d'une professionnalisation partielle et la mise en place de variantes pour effectuer son temps de service militaire.

Entrevoit-on déjà les lignes directrices du prochain rapport de sécurité 2000 ? Ces thèmes seront-ils repris intégralement dans le projet «Armée XXI» ? On le souhaite sincèrement, sans oublier que tout développement, toute restructuration et toute désaffection est une opération coûteuse.

Expériences d'un parlementaire

Le parlementaire que je suis, par les contacts qu'il a avec ses collègues d'autres pays, par sa perception de l'image du pays à l'extérieur des frontières, prend conscience de l'interdépendance étroite qui est le lot des nations modernes. Observateur suisse depuis trois ans auprès de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, j'ai vu se développer les relations entre les pays membres de l'OTAN et les pays associés ; j'ai apprécié les structures de cette institution. Elle regroupe en cinq commissions des centaines de parlementaires qui, année après année, émettent des recommandations de poids, parce que relayées dans tous les parlements d'Europe.

J'espère que les présidents des deux Chambres fédérales, à la demande des présidents des

commissions de politique de sécurité, demanderont bientôt au Bureau de l'Assemblée de l'Atlantique Nord de bénéficier du statut de membres associés. Ce statut, qui n'implique ni cotisation, ni engagement politique, permettrait à nos représentants de siéger dans les commissions, d'y accepter des mandats, voire de les présider, de rédiger rapports et amendements, le vote final étant seul réservé aux parlementaires des pays de l'Alliance.

Il serait cependant faux d'imaginer qu'une telle action serait principalement militaire. Là-bas comme chez nous, les moyens de défense et les réponses sécuritaires recourent tout autant à la politique extérieure, à la politique économique, à la sécurité intérieure, technologique et environnementale.

Un seul exemple pour saisir le problème: les observateurs parlementaires suisses présents n'ont pu intervenir pour corriger certaines attaques de leurs

Le problème qui se pose à l'armée suisse n'est qu'un volet de celui qui se pose à toutes les nations. Après des siècles d'instabilité et de peur, nous hésitons à croire aujourd'hui à la paix durable, à l'amitié franco-allemande, à l'assagissement de l'ours russe. Après des siècles de méfiance, nous hésitons à croire à la collaboration ciblée et aux stratégies communes. Après des siècles de succès, nous hésitons à éléver le concept de neutralité au niveau de l'éthique, qui permet, sans volonté de pouvoir, de faire respecter les droits des peuples et des gens.

collègues, lors de la remarquable conférence de Carla del Ponte, Procureur de la Confédération, à l'Assemblée générale de Barcelone, alors que fusaient les questions sur le secret bancaire helvétique. Nous avons touché du doigt le risque sournois que l'isolement nous fait courir. Pour beaucoup, notre neutralité n'est plus qu'une donnée historique, sans relation avec la réalité stratégique actuelle; le fait de ne pas être encore avec les autres donne à penser que nous y trouvons des bénéfices non avouables ou que nous agissons à l'encontre des intérêts communs.

L'asile privilégié que nous offrons, au cœur même de l'Eu-

rope, à certains personnages, notre politique en matière de drogue, même l'annonce des mesures sévères prises en matière de contrôle des fonds placés dans le pays suscitent méfiance et rejet plus qu'envie et encouragement.

A cela notre armée ne peut remédier, même si ses missions sont élargies à la protection de la population et à la garantie des conditions d'existence de nos concitoyens, même si elle est appelée à faire ce qui n'est pas son travail, mais ce qu'elle est seule à pouvoir faire. Son champ d'activité ne saurait recouvrir toutes les nouvelles menaces. Par une action concertée avec d'autres nations en revanche, elle sera en mesure demain, si nous le voulons, de concourir à la limitation des risques communs, à l'arrestation des criminels, à la prévention de l'exode et à la protection des populations menacées. Il faut des actions concertées, car je suis persuadé de l'inanité d'actions ponctuelles de petite envergure telles que les souhaitent certains: celles-ci ne sont pas une réponse aux problèmes globaux et ne servent en définitive qu'à masquer le refus obstiné d'une inévitable coopération intégrative.



Patrons - Publications du centre patronal (mai 1998).

E. R.